

12 mai 2022

À cette séance extraordinaire dûment convoquée par un avis écrit remis à tous les membres du conseil, tenue le 12 mai 2022, étaient présents les membres du conseil suivants : Mesdames Claude Lapointe et Marjolaine Lachance, Messieurs Christian Roy, Pascal Laverdière, Jacques L'Heureux et Francis Tardif sous la présidence de Monsieur Yvon Asselin, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général, greffier-trésorier. L'assemblée débute. Il est vingt-et-une heures trente-cinq (21h35).

Cette réunion a été précédée par la présentation par les vérificateurs Jonathan Mercier et Mélanie Beaupré-Dion de Lemieux Nolet au conseil municipal des états financiers 2021 de 19h30 à 21h30;

136-22

Présentation et attestation de dépôt rapport financier 2021

CONSIDÉRANT le rapport préparé et déposé par le directeur général greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT la présentation faite par Lemieux Nolet;

Il est proposé par Marjolaine Lachance, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédiène atteste du dépôt des états financiers de la municipalité pour l'année 2021 préparés par le directeur général greffier-trésorier et audités par la firme Lemieux Nolet SENCRL CPA soit des revenus de fonctionnement de 2 225 896 \$ et des charges et affectation de 1 667 444 \$ pour un excédent de 558 452 \$ et des revenus d'investissement et affectation de 2 359 681 \$ et des dépenses d'immobilisation de 1 639 791 \$ pour un surplus d'investissement de 719 890 \$.

137-22

Levée de la séance

Il est proposé par Pascal Laverdière que la séance soit levée.

Il est vingt-et-une heures trente-six (21h36).

« Je, Yvon Asselin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Yvon Asselin,
maire



Yvon Marcoux,
directeur général, greffier-trésorier